

**SEANCE DU 05 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur CONDOMINES Robert, Maire.

Présents : MM COURSIER Jean-Louis, CHARRON Fabrice, MAGOT Céline, TAXIL Aline, ROCHER Catherine, BOUSCHET Jean-Claude, SPIEGEL Nicolas, CONDOMINES Robert, CHABANEL Philippe, TEULLE Patrick.

Absents excusés : MM SPIEGEL Esther procuration à SPIEGEL Nicolas, MM ARTERO Clément, ARTERO Jérôme

Secrétaire de séance : Mme TAXIL Aline.

**Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 28 mars 2022.**

Aucune remarque n'a été formulée par écrit après l'envoi du PV par mail. Aucune remarque n'a été formulée par oral lors du tour de table des présents. -----

**Délibération n°2022\_15 - Déposée en Préfecture du Gard**

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2022, afin d'en voter les taux. Il expose que le bureau des finances locales de la préfecture du Gard a procuré à chaque commune un memento rappelant que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Il y est noté que les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. Le bureau des finances locales rappelle également que les communes doivent délibérer sur la base d'un taux regroupant le taux communal et le taux départemental, sans cela, la reconduction de la seule valeur communale s'apparentera à une baisse de taux. Le conseil municipal, ouï l'exposé, à l'unanimité des membres présents, soit 11 voix pour, décide d'arrêter les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Foncier Bâti : 40,68% (soit 16,03 % communal + 24,65% départemental)
- Foncier Non Bâti : 55.36 %

**Délibération n°2022\_16 - Déposée en Préfecture du Gard**

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion ou compte administratif du budget M14 de l'exercice 2021 et se retire. Après s'être fait présenter : le Budget Primitif M14 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives ; Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président, déclare que le compte de gestion M14 dressé pour l'exercice 2021, par Madame HERNANDEZ Élodie, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, approuve le compte de gestion ou compte administratif du budget M14 de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur comme suit :

M14	Résultat 2020	Dépenses 2021	recettes 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture
INV	37 556,37 €	110 178,76 €	265 529,81 €	155 351,05 €	192 907,42 €
FONCT	22 731,35 €	602 707,63 €	691 649,62 €	88 941,99 €	111 673,34 €

**Délibération n°2022\_17 - Déposée en Préfecture du Gard**

Mr le Maire explique que cet ordre du jour sera développé par l'adjoint délégué, Nicolas SPIEGEL.

Il est rappelé qu'un mail a été envoyé en janvier aux associations du village contenant les informations sur les demandes de subvention à formuler auprès de la mairie, et ce, annuellement.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder les subventions présentées ci-dessus.

Les subventions à accorder sont les suivantes

<b>ASSOCIATION</b>	<b>SUBVENTIONS 2021</b>	<b>SUBVENTIONS PROPOSEES 2022</b>
Mammouth Club	300	300
Chorale Cantan per Vaoustres	300	300
Amicale Laïque Durfort-Fressac	500	800 (dont prise en charge 300 € facture peña)
Lo Libre Canto	300	977 (dont 677 € prise en charge abonnement téléphone)
Société de Chasse la Tour	300	300
Atelier créatif Familles Rurales	300	300
Assoc' Gym Durfort	300	300
Chantier Insertion Pays Cévenol	150	150
Société de Chasse Le Grand Pau	300	300
Prévention Routière	50	50
El Luna El Sol	150	150
Mam'Out Sports	0	300
Amicale de la Mistounaille	Demande d'informations	300

### Délibération n°2022\_18 - Déposée en Préfecture du Gard

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	37 556.37 €		155 351.05 €	192 907.42 €	243 323.23 € 94 562.05 €	148 761.18 €	44 146.24 €
Fonctionnement	212 203.98 €	189 472.63 €	88 941.99 €	111 673.34 €			111 673.34 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2021</b>	111 673.34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	68 000.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	68 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 673.34 €
Total affecté au c/1068	68 000.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002)	

### Délibération n°2022\_19 - Déposée en Préfecture du Gard

Pour donner suite au conseil municipal du 12 avril 2021 au cours duquel l'assemblée a acté, à l'unanimité, une délégation au maire pour tout acte de signature d'un contrat de prêt, nous devons à présent préciser les termes de la signature du prêt qu'il est nécessaire d'obtenir dans le cadre des travaux de réhabilitation des réseaux humides et enfouissement réseaux secs de la RD982. La commune a besoin de 2 crédits pour couvrir la totalité des dépenses prévues pour ces travaux :

un à long terme de 300 172 € déduction faite des subventions notifiées et de l'autofinancement, un à court terme de 200 000 € permettant de pallier les dépenses avant encaissement des subventions et du FCTVA. Avant le vote, Mr le Maire tient à préciser qu'il ne signera pas le crédit lui-même, selon l'établissement retenu, voulant bien faire la part des choses puisqu'il travaille dans un des organismes sollicités. Plusieurs enseignes ont été appelées, dont conditions ci-après :

PRÊT A TAUX FIXE – LONG TERME	BANQUE DES TERRITOIRES	CREDIT AGRICOLE
<b>Montant</b>	280 172 €	20 000 €
<b>Durée</b>	20 ans	7 ans
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle	Trimestrielle
<b>Taux</b>	1,62 % fixe	1,45 % fixe
<b>Frais de dossier</b>	0,06 %	0,15 %

PRÊT A COURT TERME	CREDIT AGRICOLE
<b>Projet</b>	Réseau AEP + Assainissement + Pluvial + réseaux secs
<b>Montant</b>	200 000 €
<b>Durée</b>	24 MOIS
<b>Périodicité</b>	Intérêts à terme échu à périodicité trimestrielle
<b>Capital</b>	Remboursement à échéance finale
<b>Taux</b>	1,07 %
<b>Frais de dossier</b>	0,20 %

Les membres du conseil municipal prennent l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; donnent pouvoir à Monsieur Philippe CHABANEL, 1<sup>er</sup> adjoint, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et les établissements retenus.

#### Délibération n°2022\_20 - Déposée en Préfecture du Gard

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget Primitif M14 de l'exercice 2022 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre :

##### Budget M 14

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 778 353.96 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 518 655.20 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de : 519 426.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif M14 de l'exercice 2022.

#### Délibération n°2022\_21 - Déposée en Préfecture du Gard

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion ou compte administratif du budget annexe M49 de l'exercice 2021 et se retire. Après s'être fait présenter le Budget Primitif M49 de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président, déclare que le compte de gestion M49 dressé pour l'exercice 2021, par Madame HERNANDEZ Élodie, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, approuve le compte de gestion ou compte administratif du budget annexe M49 de l'exercice 2021, dressé par l'ordonnateur comme suit :

M49	Résultat 2020	Dépenses 2021	recettes 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture
Investissement	178 159,26 €	116 604,79 €	589 138,39 €	472 533,60 €	650 692,86 €
Fonctionnement	62 312,92 €	302 295,31 €	289 836,54 €	-12 458,77 €	49 854,15 €

#### Délibération n°2022\_22 - Déposée en Préfecture du Gard

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	178 159.26 €		472 533.60 €	650 692.86 €	790 507.30 € 329 613.17 €	460 894.13 €	189 798.73 €
Fonctionnement	62 312.92 €		-12 458.77 €	49 854.15 €			49 854.15 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent global cumulé au 31/12/2021</b>	49 854.15 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	49 854.15 €
Total affecté au c/1068	0
Déficit global cumulé au 31/12/2021	

---

### **Délibération n°2022\_23 - Déposée en Préfecture du Gard**

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget Primitif M49 de l'exercice 2022 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre :

<i>Budget M 49</i>	
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de	284 304.15 €
Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent à la somme de	2 268 985.34 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve et vote le Budget Primitif M49 de l'exercice 2022.

---

### **Pas de questions diverses**